

congé, et je suis resté ici pour avoir mon courrier et disposer de la besogne que je pourrais avoir à faire, bien qu'il y eût peu de travail à accomplir; mais, durant un autre ajournement, il pourrait y avoir plus à faire. Je suis prêt à laisser le leader de la Chambre régler cette question. S'il juge nécessaire de rappeler les membres de la Chambre, le leader de la Chambre agira sagement en expliquant, à la première séance, pourquoi il s'est écarté de la règle, et laissera la Chambre libre de régler la question. Je suis certain que la Chambre sera heureuse de l'appuyer dans tout ce qu'il fera de juste et de raisonnable. C'est pourquoi je ne désire pas voter sur des motions présentées par de simples membres dans de pareilles conditions. Pour le moment mon honorable ami, dont nous sommes fiers à bon droit, a la direction de la Chambre, et bien rarement nous avons l'occasion de le critiquer. Nous devons avoir foi dans son jugement sain. Quand il lui faudra convoquer la Chambre, s'il juge à propos de nous rappeler ici durant un ajournement, il pourra le faire; mais la Chambre a son mot à dire au sujet de ces ajournements, et je ne crois pas que la multiplication de ces nombreux ajournements soit avantageuse au pays, à la Chambre ou à qui ce soit.

L'honorable M. CLORAN: J'approuve l'attitude qu'a prise l'honorable sénateur de Portage-la-Prairie (L'honorable M. Watson). Elle m'a ouvert les yeux, et elle les a ouverts à plusieurs autres. Elle nous a fait comprendre qu'il serait dangereux de permettre à qui que ce soit, au leader du Gouvernement, à un membre du Sénat ou au greffier du Sénat, de convoquer cette Chambre en n'importe quel temps. Voici pourquoi je prétends cela. Le Sénat s'ajourne pour deux ou trois semaines. Il y a quatre sénateurs de l'île du Prince-Edouard, huit ou dix de la Nouvelle-Ecosse, dix du Nouveau-Brunswick, quatre de la Colombie-Anglaise et du Yukon, et il y a les sénateurs de l'Alberta et de la Saskatchewan, toutes provinces très lointaines. Je ne mentionne pas le Manitoba parce qu'il semble aujourd'hui le centre de l'univers. Durant un ajournement de deux ou trois semaines, ces sénateurs retournent dans leurs foyers. Lorsque les sénateurs de l'île du Prince-Edouard sont rendus chez eux, ils sont emprisonnés dans les glaces et ne peuvent plus revenir ici.

L'honorable M. WATSON: Ils sont emmagasinés à froid.

L'honorable M. CLORAN: Ils sont emmagasinés à froid. Dans la Colombie-An-

glaise et le Yukon, ils sont, à proprement parler, dans la même position. La Saskatchewan et l'Alberta sont très éloignées et il faut à leurs sénateurs quatre ou cinq jours pour revenir ici. Supposons que le Sénat se soit ajourné pour trois semaines. Dans l'intervalle surgit dans les affaires parlementaires, une crise qui nécessite la convocation immédiate du Sénat. Qu'est-ce qui arrivera? Le leader du Gouvernement donnera instruction au greffier de télégraphier aux sénateurs de l'île du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Colombie-Anglaise, du Yukon, d'être ici en 48 heures ou en 24 heures. Cela est physiquement impossible. La conséquence, c'est que si le Sénat est averti de se réunir dans les 48 heures ou dans les trois jours suivants, ces sénateurs ne pourront pas se rendre ici en temps voulu, parce qu'il faut cinq jours, sinon plus, pour se rendre ici de l'île du Prince-Edouard, deux ou trois jours de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, cinq ou six jours de Victoria, Colombie-Anglaise, et du Yukon. Comme l'a dit l'honorable sénateur de Portage-la-Prairie, cela permettrait au Gouvernement de profiter injustement de l'absence des membres de cette Chambre. L'attitude de l'honorable sénateur est basée sur la justice qui est due aux membres de cette Chambre et au peuple. Le Canada est trop vaste pour que l'on puisse convoquer son Parlement par télégramme, et, comme l'honorable sénateur de Portage-la-Prairie l'a dit, il pourrait être pris un vote de parti en l'absence des sénateurs des provinces lointaines. Je crois donc que l'attitude qu'il a prise est logique. J'espère que cette attitude sera maintenue par nous aussi longtemps que nous formerons la majorité; mais je crains que si le Gouvernement a l'occasion de faire comme il l'entend, nous ne formerons pas longtemps la majorité.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Dieu le veuille!

L'honorable M. CLORAN: C'est le parti libéral dans cette Chambre et dans la Chambre des communes qui doit voir à ce que cette farce ne soit pas poussée trop loin; et je prétends avec plusieurs sénateurs que, lorsqu'un ajournement doit avoir lieu, c'est le leader de la Chambre qui doit savoir quelles affaires devront nous être soumises, et ces affaires, à part les bills d'intérêt privé et d'autres bills de moindre importance, sont les affaires de la Chambre des communes. Je crois donc que l'hono-